Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie La Cartine Daycare Inc.	2012240	Le 02 janvier 2025
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie La Cartine Daycare		(506) 384-2278
Adresse		
1766 rue Amirault Dieppe NB E1A 7K2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Paula Morin		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	31 déc. 2024	
Commentaires : Un membre du personnel a sa vérification auprès de développement social expiré. Une autre vérification auprès de développement social devra être effectué.La mentore en assurance de la qualité a envoyé par courriel le formulaire qui devra être complété et envoyé à DS aussitôt que possible.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	19 déc. 2024	17 déc. 2024
Commentaires : Le mois de Novembre n'était pas documenté. L'administratrice a mentionné que l'exercice d'évacuation en cas d'urgence avait été fait au mois de Novembre mais elle avait oublié de le documenter sur sa page. L'administratrice a documenté au moment de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l' inspecteur.	25(e)	19 déc. 2024	17 déc. 2024
Commentaires : Les coordonnés de la mentore en assurance de la qualité et de l'inspectrice n'était pas affiché. Les cartes avec les noms et contacts pour les rejoindres ont été ajouté au moment de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :
-Le ratio enfants-personnes éducatrices
-Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.
-Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois.
-Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les certificats de formation et diplômes, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des

Commentaires généraux
nouveaux membres du personnel. -La trousse de premiers soins. Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé le temps de la collation (boite à diner), la préparation de biscuit avec les enfants, des activités dirigées (chansons avec les bébés et montrer des mouvements de danses) et les jeux libres.

original signé par Paula Morin	Le 02 janvier 2025
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Isabelle LeBlanc	Le 02 janvier 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date